

## *Commune d'Achères la Forêt*

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le 15 octobre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

#### **Membres présents :**

Patrice MALCHERE, Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL, Laëtitia SALINGROD, Fabien BARCQUE, Sylvain MARTIN.

#### **Membres absents excusés**

Gilles BOUCHÉ	Pouvoir à Philippe GUITTON
Gérard LENFANT	Pouvoir à Martine ROSSIGNOL
Fabienne COTTE jusqu'à 20h20	Pouvoir à Yolande CLEMENT

**Secrétaire de séance :** Martine ROSSIGNOL

<i>Nb de Mb afférent au CMI</i>	<i>15</i>	<i>Convocation : 07/10/2021</i>
<i>Nb de Mb en exercice</i>	<i>14</i>	<i>Publication : 22/10/2021</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>14</i>	

### **RESTAURATION EGLISE SAINTE FARE**

Monsieur le Maire rappelle que le 02/07/2021 le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux complémentaires suivants :

- Réfection de la porte occidentale (entrée) et des lambris
- Jonction de toiture avec le clocher
- Réfection porte classée du gouttereau sud

Ces travaux sont financés à 80 % par la DRAC, la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne - reste à charge de la commune 10 816.99 € HT – et pour être réalisés des avenants doivent être signés avec les entreprises concernées.

Pour mémoire Monsieur le Maire est autorisé par délibération du 12/06/2020 à signer uniquement des avenants au marché qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %.

Concernant les travaux complémentaires, le Conseil doit délibérer sur les avenants suivants :

#### **Avenant ATELIER ART VITRAIL**

Considérant la nécessité de créer des protections grillagées de 7 vitraux  
Vu le coût de ces travaux supplémentaires qui augmentent le marché initial de l'entreprise ATELIER ART VITRAIL de 41,5 %,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'engagement de travaux supplémentaires d'un montant de 2 227, 50 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise  
ATELIER ART VITRAIL
  - o Marché initial : 5 370.00 € HT
  - o Montant de l'avenant : 2 227.50 € HT
  - o Nouveau montant du marché 7 597.50 € HT

### **Avenant ECOBAT 77 / DEQUIROT (Lot couverture-charpente)**

Considérant la nécessité de modifier la prestation de charpente (pannes et chevrons),  
Vu le coût de ces travaux supplémentaires qui augmentent le marché initial de 5,1 %,   
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'engagement de travaux supplémentaires d'un montant de 1 301.63 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché du groupement  
d'entreprises ECOBAT / DEQUIROT
  - o Marché initial : 25 519.25 € HT
  - o Montant de l'avenant : 1 301.63 € HT
  - o Nouveau montant du marché 26 820.88 € HT

### **Avenant LALLEMANT (Lot menuiserie)**

Considérant la nécessité de restaurer la porte occidentale et les lambris de la grande nef,  
Considérant que ces travaux complémentaires approuvés par la DRAC annulent certains  
postes de la tranche conditionnelle du marché initial,  
Vu la balance des prestations induisant une augmentation du marché initial de 19.5 %,   
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'engagement de travaux supplémentaires d'un montant de 3 303.30 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise  
LALLEMANT
  - o Marché initial : 16 936.70 € HT
  - o Montant de l'avenant : 3 303.30 € HT
  - o Nouveau montant du marché 20 240.00 € HT

### **Avenant BOURCE (Lot peinture)**

Considérant la nécessité de restaurer la porte occidentale et les lambris de la grande nef,  
Considérant que ces travaux complémentaires approuvés par la DRAC annulent certains  
postes de la tranche conditionnelle du marché initial,  
Vu la balance des prestations induisant une augmentation du marché initial de 7.01 %,   
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'engagement de travaux supplémentaires d'un montant de 1 102.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de l'entreprise LALLEMANT
  - o Marché initial : 15 717.80 € HT
  - o Montant de l'avenant : 1 102.00 € HT
  - o Nouveau montant du marché 16 819.80 € HT

### **Avenant LAGARDE (Lot maçonnerie)**

Dans la cadre des travaux complémentaires, des prestations de maçonnerie spécifiques (réalisation d'un badigeon en soubassement périphérique dans la petite nef) d'un montant de 2 254.72 € HT doivent être effectuées par l'entreprise LAGARDE  
L'incidence financière de ces travaux sur le marché initial est de 1.21 %  
Monsieur le Maire informe les élus qu'il va donc signer un avenant au marché LAGARDE d'un montant TTC de 2 254.72 € HT ce qui porte le marché à 188 834.67 € HT.

*20h20 : Madame Fabienne COTTÉ intègre la séance*

## **IMPLANTATION DU PARCOURS DE SANTE**

Ce parcours, décidé lors du Conseil du 02/07/2021, devait être implanté à l'extrémité de la rue des Vaublas sur la parcelle communale cadastrée F 483.

Malheureusement cette parcelle, bien que située en bordure de voie, est aussi dans la zone naturelle protégée NATURA 2000 et les contraintes qui y sont liées n'autorisent pas une implantation à cet endroit.

Le seul terrain communal pouvant accueillir cet équipement de loisirs (9 agrès : 5 pour les adultes 4 pour les juniors) est la parcelle enherbée derrière le restaurant scolaire au long du terrain omnisports. Des potelets pour délimiter la zone et empêcher les voitures d'y accéder seront installés sur le pourtour.

Le stationnement ne sera donc plus possible à cet endroit mais constat est fait qu'avec l'entrée des maternelles dans l'école par la rue du Closeau les parents utilisent très peu ce parking.

Les travaux sont prévus en décembre

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

L'armoire froide principale du restaurant scolaire ne fonctionne plus

Après diagnostic, la société Froid 77, chargée de la maintenance, a présenté

- Un devis de réparation 1 035, 72 € HT 1 242.86 € TTC
- Un devis de remplacement 3 476.74 € HT 4 172.09 € TTC

Les tentatives de consultation d'une 2<sup>ème</sup> entreprise n'ont pas abouti.

Compte-tenu de l'ancienneté (14 ans) et de la vétusté de cet équipement, le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour l'achat d'un meuble neuf.

## FINANCES

### Dotation aux provisions pour créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne peuvent être effectuées qu'après concertation et accord entre eux. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient de constater une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 «Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	75 %
Antérieur	100 %

Selon les données transmises par le comptable public, le calcul du stock de provisions à constituer pour l'année 2021 est le suivant et concerne essentiellement des factures d'eau impayées du temps où la commune avait la compétence Eau (abonnés ayant quitté Achères) :

Créances restant à recouvrer au 31 décembre 2020		Application mode de calcul	
Exercice	Montant total	Taux dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2019	108.78 €	25 %	27.20 €
2018	1 273.09 €	50 %	636.55 €
2017	0	75 %	0,00 €
Antérieurs	150 €	100 %	150,00 €
<b>Provision à constituer</b>			<b>813.75 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus,
- de constituer une provision de 813,75 €, dont les crédits sont inscrits, par transfert du chapitre 022 (dépenses imprévues) au chapitre 042, article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal,
- de s'engager à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

### Décisions modificatives

Compte-tenu

- des dépenses suivantes imprévues :
    - Remplacement armoire froide restaurant scolaire (4 172.09 €)
    - Pose d'un onduleur plus puissant en mairie pour le fonctionnement de la vidéoprotection (738 €),
  - d'une répartition modifiée entre les différents postes des travaux d'enfouissement des réseaux rue Laurent Poli :
    - Communications + 4 970 €
    - Basse Tension + 6 600 €
    - Eclairage public - 22 000 €
  - des travaux complémentaires à l'église,
  - d'une modification d'imputation des travaux de remplacement des radiateurs,
- il est nécessaire de transférer des crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Compte	Montant
2041582 opération 31(enfouissement réseau BT)	+ 6 600
20422 opération 31 (enfouissement réseau communication)	+ 4 970

21534 opération 31 (enfouissement éclairage public)	- 22 000
2188 opération 24 (armoire froide restaurant scolaire )	+ 4 173
2188 opération 25 (onduleur vidéoprotection)	+ 738
2135 opération 25 (radiateurs SP)	- 4 700
21311 opération 25 (radiateurs SP)	+ 4 700
21318 opération 27 (restauration église)	+ 5 519

## **SYNDICAT DES ENERGIES**

### **Approbation des nouveaux statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM ;

Vu le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDESM et autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

## **PROJET GRAFF JO 2024**

Madame Estelle BERTEE rappelle que la commune est labellisée « Terre de jeux 2024 » et participe au projet GRAFF JO 2024 engagé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau : 26 fresques de 6 m sur 5 seront réalisées entre 2022 et 2024 par un artiste spécialisé et avec la participation des enfants/jeunes de la commune.

Chaque graff représentera une discipline sportive et le fil conducteur sera symbolisé par la flamme olympique qui passera de ville en ville.

Plusieurs murs autour du complexe mairie-école sont proposés et les élus retiennent en priorité le mur à droite de l'entrée à la bibliothèque.

Il est souhaité que le street-artiste achérois Onemizer soit contacté.

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

### Bilan financier 2021

	Dépenses (reprographie)	Recettes (encarts publicitaires)
Bulletin janvier	1 986 €	2 430 €

### Tarifs encarts publicitaires 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs inchangés depuis 8 ans

Annonceur achérois	60 €
Annonceur extérieur	95 €

## SECURITE ROUTIERE

Monsieur Philippe GUITTON donne un compte-rendu de la commission du 11/10/2021 mais précise que certaines mesures doivent être encore validées par l'Agence Routière Départementale (A.R.D) :

- Rue Laurent Poli :
  - Elargissement des emplacements de stationnement matérialisés au sol à 2.5 m
  - Suppression de ceux à cheval sur le trottoir → emprise des emplacements en totalité sur la chaussée
  - A l'intersection avec la rue de la Croix Saint Antoine ligne blanche continue axiale
  - A la hauteur des numéros 25/27 création d'une écluse avec panneau J4 et place de stationnement
- Rue du Closeau :
  - Agrandissement de la zone 30 créée en 2006 à la hauteur du complexe mairie-école. Longueur actuelle : 130 mètres (du n°49 quater au n°53) Souhait d'extension de 95 mètres jusqu'au n°57.
  - Eclairage du passage piétons créé à la hauteur du chemin rural n°6

L'A.R.D. s'oppose au souhait de la commune de limiter la vitesse à 30 km/h sur tout le territoire comme à celui de la pose d'un miroir à l'intersection rue Laurent Poli/rue de la Croix Saint Antoine.

## ACTIVITE ASSOCIATIVE

Madame Laëtitia SALINGROD, dans le cadre de ses rencontres avec les associations qui utilisent la salle Les Tournesols, a reçu la responsable d'une nouvelle association de La Chapelle la Reine qui propose des activités de scrapbooking (mise en valeur de photos par le

biais de différentes techniques). Elle souhaite mettre en place un atelier à Achères la mercredi matin.

Le Conseil Municipal donne son accord et dit que le tarif de mise à disposition de la salle qui sera appliqué sera de 150 € pour l'année scolaire 2021/2022 (Tarif fixé le 11/12/2020).

## **MANIFESTATION**

Dans la continuité de la délibération précédente, Madame Laëtitia SALINGROD fait part du projet de l'association de scrapbooking d'organiser un marché de Noël le samedi 4 décembre dans la salle polyvalente avec des stands de ventes diverses (bougies, photos, box pour enfants, art thérapie ...)

Le Conseil Municipal donne son accord et dit que le tarif 2021 voté le 11/12/2020 sera appliqué soit pour une occupation de 24 h par une association cantonale : 260 €.

Les élus souhaitent toutefois qu'une autre terminologie que « Marché de Noël » soit trouvée pour la communication de la manifestation, compte tenu des objets proposés à la vente, qui ne rappellent pas Noël.

## **LOCAL COMMUNAL**

Les élus se réuniront le vendredi 22/10/2021 à 20 h afin de faire le point sur la gérance du local communal par l'EURL Graines de Café.

## **NOUVEAU SERVICE**

Monsieur le Maire et Madame Caroline MAILLARD donnent un compte-rendu de leur rencontre du 09/10/2021 avec Isabelle et Frank BIELIKOFF, gérants de la boulangerie artisanale « Au Cœur de la Mie » de Recloses créée en 2017 avec une réplique créée en 2020 à Larchant. Leur souhait est de remettre au goût du jour les tournées de boulangerie dans les villages qui en sont dépourvus avec un véhicule électrique ou d'avoir des points de vente comme celui mis en place récemment à Tousson.

Pour cela, il leur a été proposé dans un premier temps la mise à disposition de l'entrée de la salle polyvalente et à terme, après quelques travaux à chiffrer, l'ancien château d'eau rue de la Croix Saint Antoine qui est situé sur un axe routier fréquenté avec un stationnement facile à proximité immédiate. Les boulangers doivent maintenant revenir vers la commune pour fixer une date de démarrage de l'activité.

Parallèlement, à compter du 8/11, « Au cœur de la mie » livrera un pain spécial tous les lundis pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire ; la fourniture de baguettes continuera d'être assurée par la boulangerie d'Ury les 3 autres jours de la semaine.



## AGENDA

### Réunions dernier trimestre 2021

OCTOBRE	Lundi 18	18 h 30	Commission Culture
NOVEMBRE	Samedi 6	10 h 00	Commission d'Urbanisme
NOVEMBRE	Mardi 9	18 h 30	Commission St Jean
	Vendredi 26	20 h 00	Conseil Municipal
DECEMBRE	Samedi 11	09 h 30	C.C.A.S.
	Samedi 11	10 h 30	Caisse des Ecoles

### Manifestations et événements 1<sup>er</sup> semestre 2022

JANVIER	Vendredi 7	18 h 30	Vœux Elus / Enseignants / Personnel communal
	Samedi 15	09 h 00	Remerciements bénévoles bibliothèque
	Samedi 29	15 h 00	Goûter des Anciens
MARS	Du vendredi 11 au dimanche 20		Salon de printemps
AVRIL	Dimanches 10 et 24		Elections présidentielles
MAI	Dimanche 15	12 h 00	Banquet des Anciens
JUIN	Dimanches 12 et 19		Elections législatives
	Samedi 25		Fête de la Saint Jean

*La séance est levée à 21h45*